



STRUCTURES HABILITEES A REALISER L'ACCOMPAGNEMENT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU TITRE DU « CONTRAT DE TRANSITION : MAEC FORFAITAIRE TRANSITION DES PRATIQUES » 2023-2027

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AGREMENT

Dépôt des dossiers ouvert en continu

Objet de la demande :

Dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, la Région Normandie a ouvert sur son territoire une nouvelle Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) dont l'objet est de soutenir la transition agroécologique des exploitations agricoles normandes : la MAEC « Transition des pratiques ». Cette intervention rattachée au Plan Stratégique National (PSN) 2023-2027 prend la forme d'une aide forfaitaire à l'exploitation. En Normandie, ce dispositif s'intitule « Contrat de transition : MAEC forfaitaire « Transition des pratiques » ».

Pour le bénéficiaire de cette aide, le cahier des charges de la mesure implique notamment, la réalisation de diagnostics, la définition d'un plan d'actions, le suivi des indicateurs de résultat. La Région Normandie souhaite que ces actions d'analyse, de conseil et d'accompagnement soient réalisées par des structures disposant de compétences en interne et habilitées à cet effet par la Région Normandie.

Depuis 2022, la Commission permanente de la Région Normandie a déjà validé l'agrément de plusieurs structures. Le présent formulaire a donc pour objet de permettre l'agrément de nouvelles structures habilitées à réaliser les actions d'accompagnement des exploitations agricoles souhaitant contractualiser le « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » pour l'ensemble de la programmation 2023-2027.

Cadre réservé à l'administration :

Date de réception : | | | | | | | | | |

Les dossiers sont à déposer à la Région Normandie (site de Caen) : Direction de l'Agriculture et des Ressources Marines – Service Installation, Transition et Conseil - Abbaye aux dames - Place Reine Mathilde – CS 50523 – 14035 Caen cedex 1

NOTICE D'INFORMATION

Présentation du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » :

Afin d'accompagner la transition agroécologique des exploitations agricoles normandes et dans le cadre de la programmation FEADER 2023-2027, la Région Normandie a mis en place une nouvelle forme de Mesure Agro-Environnementale et Climatique le « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques ». Ce dispositif est un outil complémentaire aux MAEC surfaciques dont la gestion est assurée par l'Etat.

Cette intervention s'appuie sur une triple approche :

- **Approche progressive** : accompagnement des transitions en partant d'un point A pour arriver à un point B sur 5 années. L'état initial (point A) et l'état d'arrivée (Point B) sont définis chacun grâce à la réalisation d'un diagnostic agroécologique de l'exploitation. Le diagnostic initial fixera des préconisations et un plan d'actions pour atteindre les objectifs. Une progression significative et quantifiée est attendue. L'accompagnement porte sur la démarche de progression et donc sur les résultats obtenus. Il sera demandé à l'exploitant de tenir un cahier d'enregistrement pour rendre compte de ses pratiques et de la réalisation du plan d'actions sur le temps du projet. Le diagnostic final évaluera la progression réalisée au cours du projet et l'atteinte des résultats.

- **Approche personnalisée** : à la différence des MAEC surfaciques qui proposent des cahiers des charges prédéfinis, le bénéficiaire identifie la thématique sur laquelle il souhaite faire évoluer son exploitation, parmi celles activées sur le territoire régional.

Les thématiques activées en Normandie sont les suivantes :

- « **Stratégie phytosanitaire** » avec comme indicateur de résultat obligatoire une réduction des Indicateurs de Fréquence de Traitement (IFT) herbicides et hors herbicides de l'exploitation d'au minimum 30%.
- « **Bilan carbone de l'exploitation** » avec comme indicateur de résultat obligatoire une amélioration du bilan carbone d'au minimum 15%.

- « **Amélioration de l'autonomie protéique en élevage** » avec des indicateurs de résultat obligatoire portant sur 4 blocs techniques (accroissement de la part de surfaces d'intérêt protéique fourragères, amélioration des pratiques d'élevage, accroissement de la production fermière de concentrés, réduction de la dépendance aux protéines "bateau"), et dont les valeurs cible dépendent des filières animales concernées, l'éleveur devant atteindre les valeurs cibles sur au moins 2 des 4 blocs techniques mobilisables.

- **Approche forfaitaire** : la rémunération est attribuée sur une base forfaitaire déterminée à partir des caractéristiques moyennes des exploitations agricoles française (SAU moyenne notamment). Le montant de l'aide est de 18 000€ par exploitation pour les 5 ans d'engagements.

Sont éligibles à ce dispositif, les exploitations agricoles ayant leur **siège social en Normandie**.

Les engagements portant à la fois sur des obligations de moyens et sur des résultats :

Obligations de moyens (pour les 3 thématiques) :

- Réalisation d'un diagnostic agroécologique d'exploitation initial permettant notamment de définir la valeur initiale et la valeur cible de l'indicateur de résultat (à réaliser obligatoirement en amont du dépôt de la demande d'aide) ;

- Définition d'un plan d'actions visant à atteindre l'indicateur de résultat (à réaliser obligatoirement en amont du dépôt de la demande d'aide) ;
- Réalisation d'un bilan intermédiaire à mi-parcours permettant de faire un point d'étape sur l'avancement du projet de transition et sur la mise en œuvre du plan d'actions ;
- Effectuer 2 demi-journées de suivi ;
- Réalisation d'un diagnostic agroécologique d'exploitation final permettant notamment de justifier l'atteinte de l'indicateur de résultat ;
- Enregistrement des pratiques en lien avec la thématique retenue, afin de permettre le calcul et la vérification de l'indicateur de résultat.

Obligations de résultat : Atteindre l'indicateur de résultat en lien avec la thématique retenue.

La réalisation des diagnostics, plan d'actions, accompagnement et suivi des indicateurs de résultat est obligatoirement réalisée par une structure habilitée par la Région Normandie à cet effet.

Le présent formulaire vise donc à recueillir les candidatures des structures qui seront habilitées, par la Région Normandie, et à déterminer la liste des agents en capacité de réaliser l'accompagnement des exploitations agricoles au titre du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » sur le territoire normand. Ce formulaire de demande d'agrément ne concerne pas les structures déjà agréées.

Critères de sélection des structures :

La structure doit pouvoir démontrer sa capacité à accompagner les exploitations agricoles dans la mise en œuvre du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » (moyens humains mobilisables, compétences internes dans les domaines agronomiques, environnementaux et économiques) et ce sur au moins deux des trois entrées retenues en Normandie.

Le périmètre d'intervention doit couvrir l'ensemble de la Normandie.

L'accompagnement des exploitations comprendra obligatoirement :

- La réalisation d'un **diagnostic agroécologique initial** de l'exploitation permettant notamment de définir la valeur initiale et la valeur cible de l'indicateur de résultat ;
- La définition d'un **plan d'actions** visant à atteindre l'indicateur de résultat ;
- La réalisation d'un **bilan intermédiaire** à mi-parcours permettant de faire un point d'étape sur l'avancement du projet de transition et sur la mise en œuvre du plan d'actions ;
- La réalisation d'un **diagnostic agroécologique final** permettant notamment de justifier l'atteinte de **l'indicateur de résultat**.

Le coût de ces différentes actions étant intégré dans le montant de la rémunération du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques », la structure habilitée à réaliser l'accompagnement facturera les prestations aux exploitations agricoles accompagnées. De ce fait, ces actions d'accompagnement ne pourront pas faire l'objet d'un financement au titre du dispositif de conseil agricole de la Région Normandie (CAS2E).

Par ailleurs, afin d'informer les exploitations agricoles sur les objectifs et obligations du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques », mais également de permettre d'identifier la voie d'entrée à privilégier en amont de la demande d'engagement, la structure habilitée s'engage à **proposer la réalisation d'un pré-diagnostic** aux exploitations agricoles souhaitant contractualiser ce dispositif. La réalisation de ce pré-diagnostic est facultative et n'entre pas dans les conditions d'éligibilité pour bénéficier de cette mesure.

Dans le cadre de la réalisation du diagnostic agroécologique, de la définition du plan d'actions et des indicateurs de résultat, la structure habilitée devra s'appuyer sur des outils « standardisés ». Elle devra compléter les items de ces outils pour l'élaboration du plan d'actions et la définition des indicateurs cibles. Les outils mobilisables sont les suivants :

Pour l'entrée « **Stratégie phytosanitaire** » : outil « ACTA DIAGAGROECO » + calculatrice IFT du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Pour l'entrée « **Bilan carbone de l'exploitation** » : outil labellisé type « CAP'2ER® », « Carbon extract. », « Carbon farm »

Pour l'entrée « **Amélioration de l'autonomie protéique en élevage** » : outil « DEVAUTOP »

Durée de l'agrément :

L'agrément des structures habilitées par la Région Normandie à réaliser les actions d'accompagnement des exploitations agricoles au titre du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » porte sur l'ensemble de la programmation FEADER 2023-2027.

La fiche dispositif Contrat de transition : MAEC forfaitaire « Transition des pratiques » validée par la Commission permanente de la Région Normandie du 12 juin 2023 est annexée au présent formulaire.

La Région Normandie se réserve le droit de ne pas étudier les dossiers incomplets.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|
attribué par l'INSEE lors d'une inscription au répertoire national des entreprises

STATUT JURIDIQUE : _____

RAISON SOCIALE : _____

NOM du représentant légal : _____

Prénom du représentant légal : _____

Fonction du représentant légal : _____

NOM, Prénom du responsable du projet : _____

Fonction du responsable du projet : _____

COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|

Commune :

☎ : | | | | | | | | | |

[illegible]

N° de télécopie : | | | | | | | | | |

Email :

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

[illegible]

MOYENS HUMAINS MOBILISABLES POUR LE PROJET

ENTREES POUR LESQUELLES VOTRE STRUCTURE SOUHAITE ASSURER L'ACCOMPAGNEMENT (cocher les cases)

- ☐ Entrée « **Stratégie phytosanitaire** »
- ☐ Entrée « **Bilan carbone de l'exploitation** »
- ☐ Entrée « **Amélioration de l'autonomie protéique en élevage** »

JUSTIFICATION DES COMPETENCES DE VOTRE STRUCTURE POUR ASSURER CE PROJET

OUTILS UTILISES POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS, PLANS D' ACTIONS ET DU SUIVI

ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR (cocher les cases) :

J'atteste sur l'honneur :

☐ Que les renseignements fournis dans cette demande et dans les pièces jointes sont exacts.

Je m'engage sous réserve de l'obtention de l'agrément :

☐ A avoir la capacité d'accompagner les exploitations agricoles dans le cadre de la mise en œuvre du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » et ce sur l'ensemble de la Normandie ;

☐ A assurer l'accompagnement des exploitations agricoles sur au moins l'une des 3 entrées du « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » (« Stratégie phytosanitaire », « Bilan carbone de l'exploitation » et « Amélioration de l'autonomie protéique en élevage ») ;

☐ A proposer la réalisation d'un pré-diagnostic aux exploitations agricoles souhaitant contractualiser un « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » ;

☐ A détenir, conserver, fournir tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente, pendant 10 ans ;

☐ A informer la Région Normandie de toute modification concernant ma structure et les compétences des conseillers positionnés ;

☐ A fournir à la Région Normandie et/ou aux évaluateurs désignés ou autres organismes habilités à assumer des fonctions en son nom, toutes les informations nécessaires pour permettre le suivi et l'évaluation du dispositif.

Je suis informé(e) :

☐ Que les actions d'accompagnement liées au « Contrat de transition : MAEC forfaitaire Transition des pratiques » ne peuvent faire l'objet d'un financement au titre du dispositif de conseil agricole de la Région Normandie (CAS2E).

☐ Qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, mon agrément pourra être retiré.

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE :

Pièces	Pièce jointe
Exemplaire original du formulaire de demande d'agrément complété, daté et signé	☐
Liste des conseillers mobilisables pour le projet	☐
CV des conseillers mobilisables avec détail de la formation et des compétences	☐
Présentation des outils de diagnostics et de suivi qui seront utilisés dans le cadre de l'accompagnement des exploitations agricoles	☐

Fait à _____, le _____

Signature et cachet de l'organisme demandeur :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide publique. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression touchant les informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à la Région Normandie.